

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3776

présenté par

M. Breton

à l'amendement n° 2929 de M. Chiche

ARTICLE PREMIER

Compléter la troisième phrase de l'alinéa 5 par les mots :

« et au Conseil de l'Ordre national des médecins »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Dans la mesure où le pouvoir disciplinaire du Conseil de l'Ordre des médecins est en jeu, il n'est pas inutile de l'en informer.